

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



**SOMMAIRE**

Rapport moral. — Rapport financier du Trésorier. — Bilan au 31 août 1924. — Copie du bulletin de vote.

**Notes et Informations**

Les victimes de la guerre représentées à la S. D. N. — Le rôle des militants et le sort des victimes de la guerre. — Transports.

**Chronique de l'U. A. G.**

Entre nous. — Lettre de camarade. — Décorations.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPH : Central 44-88 — Chèque postal 160-31

8P606

## PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, ancien Président de la République.

## COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;  
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURIÉ ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER ;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;  
M. COTTIN, notaire honoraire ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;  
Miss GRASS HARPER ;  
Miss WINIFRED HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
Mme Géo KESSLER ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, sénateur ;  
Mme la maréchale MAUNOURY ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>o</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;  
M. VALLÉRY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

## RAPPORT MORAL

Ce rapport moral est le sixième que le Conseil d'administration vous présente.

Six années se sont écoulées déjà depuis que nous avons tous senti la nécessité de nous grouper. Six années, pendant lesquelles il fallut travailler sans cesse pour défendre les intérêts de tous ceux qui ne veront plus le jour, pour améliorer leur sort et surtout, au début, pour éviter que le découragement vienne prendre racine dans notre âme.

Notre devise, on peut le dire fièrement, a été respectée et le sera toujours si nous savons tous rester ce que nous sommes.

C'est, en effet, par des Aveugles de Guerre que les Aveugles de Guerre ont été défendus et encouragés.

Vous êtes une nouvelle fois réunis en Assemblée générale pour entendre l'exposé de ce qu'a pu obtenir votre Conseil d'administration et pour donner des directives à votre prochain Conseil.

Comme l'an dernier, l'Assemblée générale a été précédée de Commissions auxquelles ont pu assister les membres titulaires de l'U. A. G. ; ces Commissions ont établi des vœux précis sur lesquels vous aurez à vous prononcer.

La pension est pour nous la question la plus importante ; nous n'avons qu'elle pour subvenir à nos besoins et à ceux de notre foyer. Avec celle de nos veuves, de nos ascendants, des femmes d'aliénés, elle fait l'objet du premier chapitre de notre rapport.

C'est le 30 avril qu'a été voté le projet de loi que nous vous avons soumis le 18 novembre 1923 tendant à relever le taux de notre allocation.

Bien que M. de Lasteyrie, alors ministre des Finances, nous ait promis cette augmentation pour le 1<sup>er</sup> janvier 1924, la loi du 30 avril ne comportait aucun point de départ, dans ces conditions elle était applicable à dater du jour de sa promulgation.

A ce sujet, nous remercions vivement M. l'intendant Zaigue et le commandant Lardy, dont les efforts ont tendu à faire promulguer la loi dans le *Journal Officiel* du 1<sup>er</sup> mai.

Dès cette date, des démarches furent faites pour obtenir la rétroactivité à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1924. Satisfaction nous a été donnée et nous remercions à nouveau MM. les Ministres des Pensions et des Finances qui ont tenu les promesses qu'ils avaient bien voulu nous faire.

La rétroactivité qui fut votée par les Chambres les 30 et 31 juillet fait l'objet de l'article 35 de la loi de Finances du 1<sup>er</sup> août 1924.

Il nous est agréable de redire ici que les Grands Mutilés dotés d'un emploi de l'Etat, des Départements ou des Communes, bénéficient de cette augmentation.

Ils sont peu nombreux les grands blessés, surtout les Aveugles de guerre, qui peuvent occuper un poste rémunérateur, et les législateurs ont compris que cette restriction portait atteinte à la charte, qu'est pour les victimes de la guerre, la loi du 31 mars 1919. Les Aveugles, victimes civiles de la guerre, bénéficient également de cette augmentation.

La mise au point de cette loi, son vote par les deux Chambres et, ensuite, l'obtention de la rétroactivité, ont absorbé la majeure partie de notre activité.

Nous nous faisons un plaisir de remercier l'Union Fédérale qui a uni ses efforts aux nôtres dans cette tâche difficile. C'est dans le même esprit de bonne camaraderie que nous serons heureux de collaborer avec elle chaque fois qu'elle aura besoin de la force morale de notre Association.

Nous n'avons pas oublié nos camarades ayant des blessures multiples, et nous nous inclinons respectueusement devant les plus malheureux d'entre nous, ceux qui n'ont plus de bras. Mais nous n'avons pu faire relever le taux de leur surpension. Il s'agit là de la modification de la loi du 31 mars 1919.

Comme la totalité des Aveugles de Guerre profitait de la nouvelle augmentation, nous avons d'abord travaillé pour tous.

Espérons que les Grands Blessés parmi les Grands Blessés auront satisfaction dans un avenir prochain; nous y travaillons et ce sera pour nous une grande joie de voir aboutir les justes revendications que nous présenterons en leur faveur, dès octobre prochain, au ministère des Pensions.

*Nos veuves.* — Le projet de loi déposé l'année dernière à la Chambre, accordant la pension aux veuves de mutilés à 80 0/0 et au-dessus, avec la seule condition que le mariage ait duré un an ou qu'il ait été rompu par la mort accidentelle de l'époux, n'a pas été voté.

Votre Bureau travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de loi qui sera soumis à M. le Ministre des Pensions et déposé ensuite sur le Bureau de la Chambre.

Ce projet tend à ce que la pension de reversion soit accordée aux veuves des grands mutilés sans autre condition que le mariage ait duré

un an, qu'il ait été rompu par la mort accidentelle de l'époux ou qu'un enfant soit né du fait de ce mariage.

Que le taux de la pension de reversion soit égal à la moitié de la pension du défunt.

Nous n'avons pu obtenir le relèvement du taux de la pension laissée à la femme d'un camarade interné pour aliénation mentale. Il serait trop long de rentrer ici dans les détails compliqués de la situation de nos malheureux camarades, et surtout de celle de leur famille, mais l'on peut se demander pourquoi l'article 64 n'est pas applicable pour eux comme pour les autres mutilés. Votre Conseil étudie cette délicate question, et pour celle-ci aussi nous avons le ferme espoir d'aboutir.

*Nos parents.* — M. Vincent Auriol a repris le projet de loi qu'il déposa en 1923 en faveur des ascendants des tués à l'ennemi. Ce projet a pour but de remplacer l'allocation allouée à ces malheureux parents par une pension et de supprimer toutes conditions d'âge et de fortune.

Si le décès d'un mutilé survient dans des conditions de nature à donner droit à pension de veuve, ses ascendants auront droit à une allocation, mais, conformément à votre décision, nous avons demandé à M. Vincent Auriol de vouloir bien ajouter à son projet l'amendement suivant :

« Les ascendants des mutilés 100 0/0 seront assimilés aux ascendants des tués à l'ennemi. »

Nous avons soumis notre demande à M. Bovier-Lapierre.

Nous espérons que ces deux défenseurs des victimes de la guerre sauront comprendre combien il est pénible à un grand mutilé de sentir qu'il est dans l'impossibilité d'aider ses vieux parents comme il l'aurait fait si la guerre ne l'avait pas si cruellement frappé.

Les cinq derniers points que nous venons de traiter et qui ont fait l'objet de décisions de notre dernière Assemblée générale ont un tel esprit d'équité que nous ne devons pas douter de leur réalisation au moment opportun.

*Pupilles de la Nation.* — Dans sa séance du 28 juin 1923, la Chambre adoptait la proposition de loi de M. le colonel Picot, député, l'ami si dévoué des Mutilés et principalement des Grands Blessés. Cette proposition contient diverses modifications à la loi du 26 octobre 1923, notamment celle permettant l'adoption des enfants des mutilés nés après le 20 août 1920.

Malgré les démarches pressantes faites par l'U. A. G., cette loi est

toujours pendante devant le Sénat. Espérons qu'elle sortira enfin cette année des dossiers de la Haute Assemblée.

*Tribunaux des pensions.* — Le premier alinéa de l'article 38 de la loi du 31 mars 1919 accorde aux mutilés un délai de six mois à dater de la notification de la décision prononçant le refus de pension ou arrêtant le chiffre de celle-ci, pour se pourvoir devant le tribunal contre la décision prise à leur égard.

Ils étaient nombreux les mutilés qui, ayant laissé passer ce délai, étaient obligés de garder une pension inférieure à celle qui leur était due.

Une loi promulguée au *Journal Officiel* du 29 décembre 1923 a accordé un nouveau délai à tous ceux frappés de forclusion; ce délai a expiré le 29 juin 1924. Espérons qu'aucun de nos camarades n'a ignoré cette loi et que tous ceux qui avaient à le faire ont soumis leur dossier aux tribunaux.

M. le Ministre des Pensions fut saisi de la situation malheureuse qui était faite aux victimes de la guerre en instance devant les tribunaux, situation due à la lenteur apportée à l'examen des dossiers.

Une réunion des représentants des Associations de mutilés eut lieu au ministère des Pensions. Chacun fit part des mesures qu'il jugeait susceptibles d'apporter un remède à cet état de choses. Des modifications efficaces seront apportées sous peu à la procédure actuelle.

Nous avons demandé, en outre, qu'à la composition des tribunaux de pension soit adjoint un deuxième mutilé.

*Décorations.* — Le projet de loi Miellet est devenu la loi du 26 décembre 1923, qui attribue enfin, à titre militaire, avec traitement, les Légions d'honneur données aux mutilés 100 0/0 titulaires de la Médaille militaire.

Conformément à la décision prise par vous au cours de la dernière Assemblée générale, nous avons demandé en février dernier aux camarades non décorés de nous envoyer les pièces nous permettant de tenter une nouvelle démarche en leur faveur. 57 membres nous envoyèrent les documents utiles; 39 dans le but d'obtenir la Légion d'honneur; 18 dans le but d'obtenir la Médaille militaire. Les réponses que nous fit le nouveau ministre pour chacun de nos camarades furent les mêmes que celles faites par son prédécesseur. La loi est donc interprétée exactement de la même façon par les deux ministres.

*Transports.* — Aucune mesure importante n'est intervenue au cours de cet exercice.

Nous ne pouvons pas vous annoncer que la carte à double barre bleue confère à son propriétaire, quel que soit le lieu de son domicile, sur tous les transports en commun de la région parisienne, les avantages accordés aux mutilés résidant dans le département de la Seine ou une partie de Seine-et-Oise.

Nous avons soumis ce désir à M. le Préfet de la Seine et à M. le Président du Conseil général. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas connaissance de la suite donnée à notre demande.

Nous avons publié dans le Bulletin d'août les avantages que, sur notre intervention, les principales Compagnies de Navigation ont accordés aux mutilés.

Nous remercions ces Compagnies des mesures qu'elles ont bien voulu prendre.

*L'activité des aveugles.* — Nous constatons toujours chez nos camarades cette recherche d'activité.

Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour développer le plus possible leur travail.

Le magasin de l'U. A. G. a vendu pour 29.631 fr. 60 d'objets, se répartissant ainsi :

Brosserie .....	Fr.	18.642	30
Tricotage .....		9.383	40
Vannerie .....		585	50
Divers (filets, menuiserie, etc.).....		1.020	40

Nous n'avons pas manqué les occasions de nous faire connaître, de faire comprendre au public que l'occupation est indispensable à ceux qui ne voient plus.

Les Groupements régionaux et les Sections départementales que nous avons saisis du soin qui leur incombait de créer dans leur région ou département des magasins de vente, n'ont pas cru qu'il était possible de réaliser ce projet, des œuvres s'occupant d'Aveugles de guerre ayant installé, dans de nombreux centres, des magasins de vente.

*Rôle moral de l'U. A. G.* — Le rôle moral de l'Association ne diminue pas; la correspondance reste active. Nous avons reçu 8.200 lettres et nous en avons expédié 9.000.

A ce chiffre, bien entendu, s'ajoutent les circulaires aux Aveugles, les lettres de propagande et le Bulletin.

Le Bureau de consultations juridiques qui a fonctionné à l'U. A. G. a reçu de nombreuses visites; de plus, beaucoup de camarades ont con-

sulté par écrit l'avocat-conseil de notre Groupement. Ce service a été assuré par M<sup>e</sup> Marcel Bloch et notre président.

Nous les remercions bien vivement.

Nous témoignons également notre reconnaissance à M<sup>e</sup> Burthe, notre notaire, à M<sup>e</sup> Castagnet, avoué, qui se chargent toujours bénévolement des affaires de notre Groupement.

*Bulletin.* — Notre Bulletin est toujours attendu avec impatience, car nombreuses sont les lettres qui le réclament dès qu'il est en retard.

Le Bulletin est notre lien moral, par sa lecture régulière nous pouvons arriver à nous connaître.

Ainsi que l'avait décidé l'Assemblée générale, les comptes rendus sténographiques des séances du Conseil d'administration ont été publiés. Cette mesure a pour but de faire mieux connaître les administrateurs. Nous espérons que, cette fois, les camarades auront plus de facilité pour envoyer leur bulletin de vote.

Nous continuerons à faire tous nos efforts pour que notre journal parvienne le plus régulièrement possible.

Nous sommes heureux de renouveler ici nos remerciements à MM. Dubois et Bauer, membres d'honneur de notre groupement, qui prennent toujours à leur charge une partie des frais d'impression.

*Bibliothèque.* — Notre bibliothèque s'est enrichie de 1.650 volumes, dont 1.500 nous ont été donnés par Mme Meyer, présidente du « Livre de l'Aveugle », 150 par le Permanent Blind Relief.

Tous les lecteurs du Braille, abrégé ou intégral, remercient ces sociétés ainsi que leurs collaborateurs.

Notre bibliothèque était devenue trop petite ; nous ne pouvions ranger convenablement tous ces nouveaux volumes. Nous avons donc procédé à son agrandissement et ces frais ont été assurés par la Société du « Livre de l'Aveugle ».

Nous nous plaignons à redire merci à cette œuvre qui, grâce au dévouement de sa présidente, de ses collaborateurs, arrive toujours à donner satisfaction aux lecteurs Aveugles de guerre.

Notre bibliothèque s'est enrichie et a dû s'agrandir, c'est très bien ; mais elle fonctionne, c'est encore mieux.

A l'heure actuelle, nous comptons 120 lecteurs, et des lecteurs qui ne laissent pas chômer notre dévouée bibliothécaire, Mme Chevalier, membres du Comité d'action. 120 lecteurs sur 2.200 membres, c'est peu, allez-vous penser... mais sachez que nous n'avons que 600 cama-

rades qui ont déclaré savoir lire le Braille (abrégé ou intégral) et que, de plus, notre catalogue n'a paru qu'en novembre 1923.

*Caisse Fraternelle.* — Le budget que vous avez approuvé l'année dernière prévoyait une somme de 60.000 francs pour la Caisse Fraternelle. Dans le cours de l'exercice, le Comité de Caisse Fraternelle, composé de membres du Conseil d'administration renouvelés tous les

tribué :

Pour les décès .....	7.030 »
Pour les naissances .....	16.560 »
Pour allocations spéciales .....	34.527 55
Frais d'envoi .....	410 45
Soit .....	58.528 »

De généreux donateurs, M. et Mme Boulet, nous ont adressé, au mois de mars dernier, une somme de 50.000 francs à répartir entre les camarades plus grands blessés et les plus chargés de famille. La générosité de M. et Mme Boulet nous a permis de distribuer des sommes variant de 1.000 à 2.000 francs, à 39 camarades.

C'est une somme globale de 108.528 francs que votre Caisse Fraternelle a répartie dans le courant de l'année.

*Maison de l'Aveugle.* — Ainsi que nous vous le disions l'année dernière, si notre Maison nous donne des charges, elle nous rend de tels services qu'il faut accepter ces charges sans hésiter.

Vous connaissez tous les services que nous rend notre Maison. Nombreux sont ceux qui y sont venus, soit pour demander des renseignements, soit pour faire un séjour. Nos chambres ont été occupées presque toute l'année et 90 camarades ont passé une ou plusieurs nuits sous le toit de la maison commune.

*Franceville.* — Les pavillons de Franceville sont entièrement terminés et aménagés. Nous sommes donc aujourd'hui propriétaires de quatre bâtiments, dont trois comprennent chacun six appartements et un dit « Pavillon des Célibataires », qui comporte au rez-de-chaussée une grande salle de réunions, une salle à manger et une cuisine. Au premier étage, dix chambres.

Soixante-dix camarades ont pu, pendant la belle saison, faire un séjour au bord de la mer.

Autant qu'on puisse en juger par les demandes de prolongation

que nous avons reçues, Franceville donne entière satisfaction à ceux qui ont pu en profiter.

Plusieurs camarades sont venus dans nos bureaux nous dire combien ils étaient heureux d'avoir pu, grâce à nos maisons, améliorer leur santé ainsi que celle de leur femme et surtout de leurs enfants, par un séjour au bord de la mer.

*Création de la Maison de Retraite.* — Ainsi que vous en avez exprimé le désir l'année dernière, nous avons commencé, au cours de l'exercice, une propagande à cet effet.

*Groupements régionaux.* — Nous comptons, à l'heure actuelle, cinq groupements régionaux englobant ensemble vingt et un départements et dix sections départementales, dont trois se sont formées cette année : les départementales de la Haute-Garonne, de l'Ariège et du Tarn.

*Relations extérieures.* — L'Office National des Mutilés est toujours bienveillant à notre égard. Il suit les efforts faits par votre Association pour atteindre ses nombreux buts ; pour cela, son aide morale nous est précieuse et son aide financière nécessaire.

Nous tenons ici à remercier vivement M. Possoz, secrétaire général de l'Office, si dévoué aux mutilés dans l'accomplissement de ses fonctions. C'est avec l'empressement des années précédentes que M. Possoz nous a prêté son concours chaque fois que nous avons fait appel à sa compétence.

Les membres composant le Comité d'entente des grandes Associations de Mutilés, qui a été créé en 1920, se réunissent à nouveau fréquemment, afin de garder un contact nécessaire à la défense des intérêts de toutes les victimes de la guerre.

L'U. A. G. fait partie de ce Comité depuis sa création et votre bureau est resté en relations de bonne camaraderie avec toutes les Sociétés.

La création de l'Office National des Combattants n'a pas encore eu lieu.

L'année dernière, le Gouvernement avait déposé un projet de loi à ce sujet. C'est une question fort délicate que la mise au point de cet Office ; aussi doit-elle faire l'objet de nouvelles études entre les Associations de Mutilés et d'anciens Combattants.

L'Office National du Combattant sera-t-il un Office public autonome semblable à l'Office National des Mutilés et Réformés, ou bien un organe analogue à une Société par actions ?

Nous ne le savons pas encore, les sociétés compétentes doivent

étudier ce problème et rechercher la création d'un Office pouvant donner à toutes les victimes de la guerre l'aide et la protection auxquelles elles ont droit.

Notre rapport serait loin d'être complet si nous n'adressions pas nos sentiments de reconnaissance aux membres de notre Comité de patronage, à ceux de notre Comité d'action qui sont pour nous de véritables collaborateurs.

Voici, en résumé, les résultats obtenus au cours du dernier exercice par votre Conseil d'administration.

À la lecture de ce rapport, vous constaterez une nouvelle fois l'utilité de notre Union, car il n'y a que des Aveugles de guerre qui peuvent comprendre les besoins spéciaux de ces grands mutilés.

Nous devons nous efforcer de conserver ce bel esprit de solidarité et de camaraderie qui a fait, jusqu'à ce jour, la puissance morale de notre groupement.



# RAPPORT FINANCIER

## DU TRÉSORIER



La confiance que vous m'avez accordée jusqu'à ce jour a été pour moi un précieux encouragement, et, sentant que vous approuviez ma politique financière, j'ai travaillé toute l'année en vue de vous présenter aujourd'hui des comptes susceptibles de recevoir votre approbation.

Mon rapport contiendra, comme par le passé, le plus d'explications possible, afin que vous suiviez avec moi, par l'exposé des chiffres, la marche ascensionnelle et la prospérité des affaires financières de l'Union des Aveugles de Guerre.

Conformément à l'article 9 des statuts, je vais vous rendre compte de la situation financière de l'Union au 31 août 1924, telle qu'elle résulte des écritures et des opérations effectuées au cours de l'exercice.

L'actif, au 31 août 1923, s'élevait à.....	1.286.364 05
Recettes au cours de l'exercice :	
Cotisations des membres adhérents.....	9.435 »
Rachats de cotisations.....	1.050 »
Subventions .....	54.500 »
Prix de vertu de l'Académie Française.....	14.000 »
Bienfaiteurs, donateurs et associés .....	260.741 08
Fonds spécialement recueillis pour la création de la Maison de Retraite .....	6.445 »
Fonds spécialement recueillis pour la construction des Maisons de Repos de Franceville (y compris sub- vention Office National 43.500 fr.).....	126.731 25
Intérêts et agios .....	39.764 55
Location des Chambres de la Maison de l'Aveugle..	90 65
Groupements régionaux .....	89 70
<hr/>	
Total .....	1.799.211 28
Dépenses .....	222.996 02
<hr/>	
Solde au 31 août 1924 .....	1.576.215 26

Ce solde est en excédent sur celui de l'exercice 1923 de 289.851 fr. 21.

Les dépenses, au cours du même exercice, se répartissent de la façon suivante :

Abonnement au téléphone et provision.....	1.180 60
Chauffage, éclairage et eau .....	4.216 10
Personnel .....	28.442 50
Bulletin .....	20.949 65
Timbres d'acquit .....	200 »
Frais de correspondance .....	3.496 20
Impôts et assurances (immeubles et personnel).....	4.911 42
Aménagement et entretien Maison de l'Aveugle.....	6.225 50
Propagande .....	8.349 55
Frais de déplacement des administrateurs et des membres de l'Union .....	5.339 55
Courses .....	495 45
Fournitures des bureaux .....	3.223 85
Assemblée générale .....	2.524 10
Bibliothèques, journaux, impression du catalogue.....	1.360 85
Caisse Fraternelle .....	108.528 »
Secours sur le fonds Kahn .....	600 »
Répartition du Prix de Vertu de l'Académie Française	14.000 »
Frais de location des logements de Franceville, entre- tien et surveillance .....	1.267 80
Résultats du magasin .....	6.159 80
Divers .....	1.525 10
<hr/>	
Total .....	222.996 02

Nous nous sommes efforcés, comme vous le voyez, d'assurer la marche normale de l'Union en réduisant au strict minimum les charges qu'elle a à assumer, et en essayant de faire rentrer, par des moyens conformes aux directives de votre Conseil, des sommes qui, à ce jour, constituent pour nous des réserves appréciables.

Je me suis toujours assigné une politique financière de prudence, et surtout de prévoyance. Il ne faut pas oublier, en effet, que le service de vos pensions suffit à peine à vos besoins qui sont cependant de plus en plus grands, ne serait-ce qu'à raison même de l'augmentation constante du coût de la vie, et par suite également du bien-être que

estrouve, insensiblement, la majeure partie des individus dans le relèvement de nos ruines et dans l'atténuation des difficultés financières.

Mais, malgré tout, vous n'êtes pas oubliés, et nombreux sont encore ceux qui cherchent à adoucir votre souffrance morale, et qui applaudissent aux restrictions toujours plus grandes que vous vous imposez pour vivre votre vie avec vos disponibilités.

Pour ma part, je chercherai à augmenter le plus possible les sources de revenus, de façon à posséder en caisse les fonds nécessaires à la réalisation pratique des avantages qui résulteront des sages décisions de votre Conseil d'administration. Toutefois, je suis obligé de maintenir intactes les sommes que, chaque année, dans mon rapport, je vous présente comme indisponibles.

Ces fonds immobilisés sont les suivants :

Fonds Brioux pour service du Bulletin aux Aveugles et aux blessés aux yeux.....	343.500 »
Fonds Kahn au profit des élèves de son Ecole de massage .....	11.484 56
Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs.....	81.835 95
Rachat de cotisations .....	15.210 »
Amortissement immeubles et mobilier Maisons de l'Aveugle et de Repos.....	97.794 70
Dépenses engagées sur Franceville et Maison de l'Aveugle .....	37.400 »
Immeuble Maison de l'Aveugle .....	325.000 »
Immeubles Maison de Repos.....	315.000 »
Matériel et mobilier Union .....	60.651 90
Matériel et mobilier Franceville .....	97.884 60
Fonds pour la création Maison de Retraite.....	56.445 »
Fonds Maison de Repos Franceville.....	50.556 85
Prêts pour construction ou achat de Maisons individuelles .....	50.000 »
<b>Total .....</b>	<b>1.542.763 56</b>

De sorte que l'Union des Aveugles de Guerre ne dispose librement que d'une somme de 33.451 fr. 70.

Maintenant, je tiens à attirer votre attention sur quelques particularités de cette situation financière.

Au chapitre des recettes, je vous signale que, dans les

260.741 fr. 08 (bienfaiteurs, donateurs et associés), est décomptée une somme de 50.000 francs représentant le don de M. et Mme Boulet. Ce don a été réparti suivant la volonté des bienfaiteurs et se trouve en contre-partie pour la totalité dans les dépenses sous la rubrique « Caisse Fraternelle ».

Vous aviez, en effet, voté l'année dernière 60.000 francs pour les besoins de la Caisse Fraternelle. Ils n'ont pas été dépassés. Si vous voyez un chiffre de 108.528 francs, c'est que ce chiffre comprend précisément la répartition du don Boulet de 50.000 francs.

La même opération a été faite pour la répartition aux instituteurs des 14.000 francs constitués par le Prix de Vertu de l'Académie Française.

Ce sont là des sommes qui viennent grossir le montant de nos entrées et de nos sorties, mais qui, en réalité, ne constituent qu'un simple jeu d'écritures.

Il résulte de cette constatation que 64.000 francs peuvent être ôtés du chapitre des dépenses, et que, virtuellement, celles-ci ne s'élèvent qu'à 158.996 fr. 02, soit une économie de 51.377 fr. 78 sur le montant des dépenses de l'exercice précédent (210.373 fr. 80 — 158.996 fr. 02).

L'année dernière, je vous ai, dans mon rapport financier, longuement expliqué ce qu'il fallait entendre par « fluctuation de valeurs ». Je n'y reviens pas cette année. J'attire simplement votre attention sur l'augmentation de ce fonds de réserves qui passe de 36.682 fr. 75 à 81.835 fr. 95. Il est regrettable que de telles sommes se trouvent immobilisées, mais nous avons l'obligation de donner une valeur constante et réelle à notre portefeuille, et si nous sommes victimes aujourd'hui d'une baisse considérable des valeurs mobilières, nous avons le devoir d'espérer qu'un jour ou l'autre la politique extérieure de notre pays saura vaincre les ennemis du franc et rendre à notre crédit son ampleur d'avant-guerre.

En terminant, je tiens à vous faire remarquer que, tenant la promesse que je vous avais faite l'année dernière, j'ai pu affecter au fonds de réserves pour la création d'une Maison de Retraite, une somme de 50.000 francs qui s'ajoutent aux 6.445 francs préexistants.

J'ai pu également mettre en réserve 50.000 francs, ouvrant ainsi un chapitre pour la construction ou l'achat des maisons individuelles, conformément à un vœu émis par votre dernière assemblée générale.

Il résulte de cet exposé un disponible de 33.451 fr. 70. C'est là une bien faible somme par rapport aux besoins de l'Union et aux

chiffres que je viens de vous lire ; mais nous devons avoir confiance dans l'avenir, et j'ai tout lieu de croire que, l'an prochain, il me sera donné de pouvoir vous annoncer des résultats encore plus brillants.

Nous avons fort heureusement en France une élite intellectuelle qui sait comprendre vos besoins, et c'est à celle-là même que nous saurons nous adresser, et dont nous devons attendre le geste d'affectueuse générosité qui est le plus bel hommage qu'elle puisse rendre à votre glorieux passé !

### BILAN AU 31 AOUT 1924

#### ACTIF

Caisse .....	4.413 85
Banque Nationale de Crédit .....	54.915 57
Banque du Rhin .....	42.794 39
Compte Chèques Postaux .....	155 45
Titres et valeurs .....	667.505 65
Immeuble Maison de l'Aveugle .....	325.000 »
Immeubles Maisons de Repos.....	315.000 »
Matériel et mobilier Union .....	60.651 90
Matériel et mobilier Franceville .....	97.884 60
Marchandises .....	7.579 85
Clients .....	314 »
	<hr/>
	1.576.215 26

#### PASSIF

Capital .....	831.988 20
Fonds Brieux pour service du Bulletin aux Aveugles et aux blessés aux yeux .....	343.500 »
Fonds Kahn au profit des élèves de son Ecole de massage .....	11.484 56
Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs.....	81.835 95
Rachat de cotisations .....	15.210 »
Amortissement immeuble Maison de l'Aveugle....	31.687 50
Amortissement immeuble Maisons de Repos .....	15.750 »
Amortissement matériel et mobilier Union .....	21.706 70
Amortissement matériel et mobilier Franceville ....	28.650 50

Dépenses engagées sur Franceville et Maison de l'Aveugle .....	37.400 »
Fonds pour la création Maison de Retraite .....	56.445 »
Fonds Maison de Repos Franceville .....	50.556 85
Prêts pour construction ou achat de Maisons indivi- duelles .....	50.000 »
	<hr/>
	1.576.215 26

## Copie du Bulletin de Vote

pour l'élection des membres du Conseil d'Administration en 1924

qui sera envoyé en temps utile aux membres titulaires de l'U. A. G.

Dans la liste des candidats ci-après, dix noms au plus devront être laissés. Les candidats non désirés comme administrateurs devront être soigneusement rayés.

LAFFARGUE (Aristide), né le 29 janvier 1887, à Bretagne-d'Armagnac (Gers). — 22, quai Queyries, à Bordeaux (Gironde). Administrateur sortant.

CABASSON (Maurice), né le 31 janvier 1892, à Marseille (Bouches-du-Rhône). — 29, Chemin des Chartreux, Marseille.

COURTEIX (Joseph), né le 15 mars 1892, à Faux-la-Montagne (Creuse). — 41, rue de Maistre, à Paris. Brossier. Administrateur sortant.

SATGE (Charles), né le 11 août 1889, à Albi (Tarn). — 39, place du Foiral, à Albi. — Brossier-aviculteur.

SAINTE-ROSE (Eucher), né le 20 février 1888, à Saint-Esprit (Martinique). — 14, rue Daru, à Paris. Docteur-masseur.

BEDA (Pierre), né le 15 août 1897, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). 17, rue Jules-Ferry, à Bruyères (Vosges). Tricoteur-bonnetier.

CONAN (Albert), né le 7 avril 1894, à Château-Gontier (Mayenne). — 124, avenue Emile-Zola, à Paris. Représentant de commerce.

ESTIENNE (Augustin), né le 18 avril 1878, à Six-Fours (Var). — 70, rue de la République, Six-Fours. Cordonnier-matellassier.

- ARNAULT (Victor), né le 11 avril 1879, à Bourges (Cher). — 14, rue Daru, à Paris. Administrateur sortant.
- SCAPINI (Georges), né le 4 octobre 1893, à Paris. — 18, quai du Louvre, à Paris. Avocat, président, Administrateur sortant.
- TOUDOURI (Demètre), né le 10 août 1882, à Vanves (Seine). — Villa Rolande, avenue Raibaut, à Antibes (Alpes-Maritimes). Administrateur sortant.
- SEGUY (Antonin), né le 15 avril 1877, à Toulouse (Haute-Garonne). — 9, rue Maury, à Toulouse. Tricoteur.
- BOIDIN (Léon), né le 31 août 1876, à Amiens (Somme). — 32, rue de Reuilly, à Paris. Tricoteur.
- ROBERT (Maurice), né le 16 mars 1887, à Privas (Ardèche). — Place du Théâtre, Privas. Représentant. Administrateur sortant.
- POLETTE (Louis), né le 5 mai 1896, à Vandeur (Yonne). — 26, place de la Mairie, Cerisiers (Yonne). Commerçant.
- FAUQUE (Marcel), né le 26 janvier 1889, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — 4 et 6, impasse des Amandiers, Paris. Téléphoniste.
- LAGARDE (Osmin), né le 20 novembre 1882, à Lannepax (Gers). — 6, boulevard Amiral Grivel, Brive (Corrèze). Tricoteur. Administrateur sortant.
- NICOLAI (Jean), né le 9 décembre 1892, à Carbini, par Lévi (Corse). — 14, rue Daru, Paris.

Les Aveugles de guerre qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée générale devront envoyer, en même temps que leur bulletin de vote, le pouvoir sur lequel ils auront porté le nom du camarade choisi par eux (administrateurs ou non) devant assister à cette assemblée.

Toutefois, nous ne saurions trop répéter qu'il est du devoir de chacun de faire l'impossible pour assister en personne à l'assemblée générale ainsi qu'aux commissions qui la précèdent.

Les camarades qui auraient besoin d'explications sont priés d'écrire immédiatement au siège social.



## NOTES & INFORMATIONS

### *Les victimes de la guerre représentées à la S. D. N.*

M. René Cassin, président honoraire de l'Union Fédérale, a été désigné par le Gouvernement comme membre de la délégation française à la V<sup>e</sup> Assemblée de la Société des Nations.

Nous sommes persuadés que M. René Cassin a su s'acquitter de cette haute mission pour le plus grand bien des victimes de la guerre, des anciens combattants et dans l'intérêt supérieur de la France.

### *LE ROLE DES MILITANTS*

#### *et le sort des Victimes de la Guerre*

(Extrait d'un article de notre ami Chivot, publié dans le journal *Le Matin*.)

Même dans nos groupements, certains camarades boivent sans s'en douter le fiel que leur tendent quelques meneurs agités qui jugent trop volontiers les autres d'après eux-mêmes et s'imaginent aussi que d'être militant d'association est une source de profits.

Le beau profit, en vérité, que s'astreindre à travailler bénévolement, plusieurs heures par jour, en plus de son travail propre, celui qui assure le pain quotidien ; la jolie sinécure que courir, chaque dimanche de l'année, d'une extrémité à l'autre de la France pour y porter la bonne parole ; le singulier avantage que de négliger ses propres affaires au bénéfice de celles des camarades et de se priver, par surcroît, de toutes les joies de la famille et des douceurs du foyer !

Cependant, depuis des années, il y a autour de nous des hommes qui font cela et qui, sans autre idéal que de faire le bien, mettent leur cœur, leurs forces, leurs connaissances au service de leurs anciens frères d'armes ; ils n'ont, le plus souvent, obtenu, sauf peut-être quelque vain

ruban — et cela n'a jamais servi à faire bouillir la marmite — que l'ingratitude des uns et l'indifférence des autres.

Pourtant, ces hommes, quel que soit le groupement auquel ils appartiennent ou le journal auquel ils insufflent la vie, ont travaillé avec une ardeur magnifique et une foi inébranlable pour l'amélioration du sort des victimes de la guerre.

Si imparfaites que soient les lois qui nous régissent ; si injustes que paraissent certains règlements et certaines méthodes ; si insuffisantes que soient les réparations accordées à ceux qui ont combattu et se sont sacrifiés pour la France, il faut que nos camarades se persuadent bien que leur sort serait bien plus misérable encore sans leurs associations qui, toujours à l'affût des injustices, des erreurs ou des mauvaises volontés, ont obtenu, lentement, péniblement, après d'âpres luttes, que la reconnaissance du pays ne soit pas simplement un vain mot.

Si nous parlions, tantôt, des militants actuels, c'est que l'expérience nous a démontré que ce sont, depuis des années, toujours les mêmes qui sont sur la brèche et qu'ils ne rencontrent guère, alors qu'ils craignent d'être trahis par leurs forces, une main ferme qui se tende pour recevoir, de la leur, le flambeau où brille la flamme pure.

## TRANSPORTS

### 1° Navigation

La Compagnie de Navigation Paquet, 43, rue Lafayette, à Paris, siège social : 4, place Sadi-Carnot, à Marseille (Bouches-du-Rhône), nous informe que la réduction de 50 % sur le prix du passage aux Aveugles, et 20 % à la personne les accompagnant, est également accordée sur la nourriture. Nous remercions bien vivement cette Compagnie.

### 2° Avis à nos camarades du Maine-et-Loire

Sur l'intervention de notre section départementale, la Compagnie des Chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou veut bien accorder, sur présentation de la carte d'invalidité, le demi-tarif à l'aveugle et la gratuité à son guide.

Tous nos remerciements à M. le Directeur de cette Compagnie.

### 3° Avis aux camarades du Nord

Nous donnons ci-dessous les réductions accordées et les lignes exploitées par les différentes Compagnies de Transports du département du Nord.

Toutes ces réductions sont consenties sur simple présentation de la carte d'invalidité.

Nous adressons tous nos remerciements aux Directeurs de ces différentes Compagnies :

Compagnie Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing: 50 % à l'Aveugle de guerre, gratuité au guide. Lille-Roubaix, Lille-Tourcoing, Lille-Leers, Leers-Roncq, et toutes les lignes locales de Roubaix-Tourcoing.

Compagnie des Tramways Lille et sa banlieue: 50 % à l'Aveugle et 50 % au guide. Toutes les lignes de Lille et sa banlieue.

Compagnie des Tramways de Dunkerque et extension : gratuité à l'Aveugle de guerre et 0,20 au guide, quel que soit le parcours sur une même ligne. Réduction 1/3 sur les abonnements. Toutes les lignes de Dunkerque et sa banlieue.

Compagnie des Tramways de Cassel: 50 % à l'Aveugle de guerre. Une seule ligne, de la gare à la ville.

Compagnie des Tramways de Douai : gratuité à l'Aveugle de guerre, place entière pour le guide. Douai à Aniche, Douai à Sille-Noble, Gare à la place l'Hérillier.

Compagnie des Tramways régionaux de Maubeuge : gratuité à l'Aveugle de guerre et à son guide. Maubeuge à Hautmont, Maubeuge à Ferrière.

Société des Chemins de fer économiques du Nord : 75 % en deuxième classe à l'Aveugle de guerre et 75 % au guide. Armentières à Halluin, Saint-Amand à Hellemmes, Valenciennes à Saint-Amand, Valenciennes à Condé, à Bonsecours et à Hergnies, Valenciennes à Denain et à Louches, Valenciennes à Blanc-Misseron.

Société Générale des Chemins de fer Economiques : 50 % sur billets simples à l'Aveugle de guerre et 50 % au guide. Solesmes à Quiévy, Louches à Cambrai, Herzeele à Esquelbecq et à Saint-Modmelin, Bergues à Bolleseele, Don à Fromelles.

Compagnie générale des Voies ferrées d'intérêt local : 50 % en deuxième et troisième classes à l'Aveugle et 50 % au guide. Anzin à Calais, Aire à Bergues, Ardres à Pont-d'Ardres, Bergues à Hazebrouck et à Hondshoote, Hazebrouck à Merville, Aulnoye à Pont-sur-Sambre, Pont-de-la-Deûle à Pont-à-Marcq, Bettrechies à Hon et

à Bavay, Maubeuge à Villiers-sire-Nicole, Hermes à Beaumont, Milly à Formerie, Méru à Labosse, Estrées-Saint-Denis à Froissy et à Crèvecœur, Noyon à Guisegard et à Lassigny, Guisegard à Ham et à Lassigny et Montdidier.

### A PROPOS DES LOYERS

Le Conseil Juridique de l'U. A. G. signale à tous les camarades que, par une loi récente, celle du 2 août 1924, le Parlement a étendu à toutes les communes les dispositions des lois du 29 décembre 1923 et du 31 mars 1922, réservées à certaines d'entre elles seulement. Il a, d'autre part, décidé qu'aucune expulsion n'aurait lieu pratiquement avant le 1<sup>er</sup> novembre 1924 pour les locataires de bonne foi qui auront, dans ce délai, la faculté de solliciter une nouvelle prorogation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1926, alors même qu'un jugement antérieur leur aurait refusé le bénéfice d'une prorogation déjà demandée ou qu'ils auraient été forclos à la suite des délais prévus par les lois précédentes.

Toutefois, les dispositions favorables aux grands mutilés (celles de l'article 13 de la loi du 31 mars 1922 notamment) restent applicables. Il en résulte qu'un Aveugle de guerre, qu'il soit propriétaire ou locataire, conserve un droit préférable à tout autre propriétaire ou locataire.

Le Conseil Juridique de l'U. A. G. se tient à la disposition des camarades pour leur fournir tous renseignements pouvant leur être utiles en ce qui concerne cette délicate question des loyers, dont les solutions varient malheureusement trop souvent.

La maison Lépine-David (alimentation), à Franceville-Plage, accorde une remise de 5 % aux Aveugles de guerre.

### A VENDRE :

Un violon imitation Gouarnerius, avec boîte noyer, sans archet. Prix à débattre. — S'adresser au camarade Desangles, chez M. Giserand, menuisier, 36, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, Paris (5<sup>e</sup>).

Possédant un lot important de belles couvertures en laine blanche (1 m. 80 × 2 m. 30), prix : 75 francs ; laine et coton, couleurs variées, dites « jacquard » (1 m. 80 × 2 m. 25), prix : 65 francs, — je me tiens à la disposition des camarades pour leur livrer toutes commandes qu'ils voudront bien me passer. — Ecrire à Jouguelaire, 19, rue de Liège, à Alfortville (Seine).

## Chronique de l'U. A. G.

### ENTRE NOUS

#### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Raffa nous font part de la naissance de leur fille Marie, née le 2 août 1924.

Notre camarade et Mme Langeard (Albert) nous font part de la naissance de leur fille Marie, née le 2 août 1924.

Notre camarade et Mme Rols nous font part de la naissance de leur fille Marcelle, née le 17 août 1924.

Notre camarade et Mme Moreau (Adolphe) nous font part de la naissance de leur fille Suzanne, née le 25 août 1924.

Notre camarade et Mme Pasquet nous font part de la naissance de leur fille Odette, née le 11 août 1924.

Notre camarade et Mme Masse (Jean) nous font part de la naissance de leur fille Marouerite, née le 26 août 1924.

Notre camarade et Mme Feuillet nous font part de la naissance de leur fille Antoinette, née le 18 août 1924.

Notre camarade et Mme Maumont (Baptiste) nous font part de la naissance de leur fils Albert, né le 26 août 1924.

Notre camarade et Mme Millien nous font part de la naissance de leur fils René, né le 30 août 1924.

Notre camarade et Mme Senechal (François) nous font part de la naissance de leur fille Odette, née le 24 août 1924.

Notre camarade et Mme Rousseau (Pierre) nous font part de la naissance de leur fils Jean, né le 9 août 1924.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

#### MARIAGES

Notre camarade Vidil (Victor) nous fait part de son mariage avec Mlle Jeanne Arvers, qui a été célébré le 31 juillet 1924.

Notre camarade Robin nous fait part de son mariage avec Mlle Alle, qui a été célébré le 23 août 1924.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

### DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Lafont (Paul-Louis), à Orange (Vaucluse), le 8 août 1924.

De notre camarade Delos (Augustin), à Arles-sur-Tech (P.-O.), le 20 juillet 1924.

De notre camarade Bouillon (Jacques), à Vimoutiers (Orne).

De notre camarade Peeters (Jean), à Lille (Nord), le 31 août 1924.

De la femme de notre camarade Codhant, à Saint-Denis (Seine), le 4 septembre 1924.

De la fille de notre camarade Aubry, le 6 août 1924, à l'âge de vingt-deux jours.

De la mère de notre camarade Mombœuf, le 3 août 1924, à l'âge de soixante-douze ans.

Du fils de notre camarade Masson (Yves), à Paris.

De la fille de notre camarade Hamed Ben Ghali, le 9 août, âgée de dix-neuf mois.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Lettre du camarade Emile Devarrieux, 32, rue Dehais, à Oissel.

« Vous avez fait paraître, dans le dernier Bulletin, une liste de signes abrégatifs soi-disant pour améliorer l'abrégé Braille. Je dois vous dire que je suis l'adversaire résolu de cette nouvelle méthode, qui, à mon avis, complique plus qu'elle ne simplifie notre lecture. Oui, certes, cette modification est excellente pour les jeunes aveugles de l'Institution Nationale ou pour les intellectuels.

« Donc, j'estime que si le Permanent Blind Relief adopte ce nouvel abrégé, il verra ses lecteurs se détacher ou disparaître d'une œuvre cependant très intéressante. Nous tenons aux sujets instructifs qu'il publie autant qu'aux nouvelles relatées par le courrier Braille qui nous mettent au courant de certains faits divers ayant eu leur épilogue, soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

« Je suis bien obligé de reconnaître que le Permanent Blind Relief est une des œuvres étrangères qui a le plus fait au point de vue intellectuel pour les Aveugles de guerre.

« Afin d'avoir l'opinion des camarades qui lisent l'abrégé, je vous prie, mon cher camarade, de publier cette lettre dans le Bulletin de l'U. A. G. »

### DECORATIONS

Par décret en date du 15 août, le capitaine Izaac vient d'être promu officier de la Légion d'honneur, à titre militaire avec traitement. Ce décret annule et remplace celui du 25 octobre 1920.

Notre camarade François Montfort a été nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret en date du 29 décembre 1921, paru au *Journal officiel* du 5 janvier 1922.

Notre camarade Roche (Louis), à Blacé (Rhône), a obtenu pour ses broches, le 24 août 1924, au concours de Belleville, une prime de 20 francs et une médaille d'argent avec un diplôme.

La maison Jean Dehaynin, M. Bus et Nolin, charbons, cokes, bois, 78-80, rue Regnault, Paris, nous prie d'insérer le tarif spécial qu'elle fait à tous les membres de l'Union des Aveugles de Guerre.

#### Prix applicable en octobre.

	Francs
Gailletin de Charleroi .....	305 »
Tête de moineau Charleroi .....	320 »
Flambant .....	230 »
Tête de moineau flambante .....	250 »
Boulets .....	224 »
Noix d'anthracite anglais .....	400 »
» » belge .....	335 »
Gailletin d'anthracite anglais .....	370 »
» » belge .....	315 »
Gaillerie Charleroi .....	290 »
Bois .....	195 à 205 »
Coke .....	l'hectolitre 9 60 à 9 70
Margotins .....	le cent 32 »
Résines .....	le cent 18 »

Imprimerie Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : BOIS, DUFOURC, GRILLET.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, COURTEIX, DERUNDER, DURAT, FAUVEL, GOUBIN, GUDEFIN, HEUZE, ISAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, LEVEAU, LELOUP, MALGAT, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), SAINT-ROSE, TOUDOURI.

---

## COMITÉ D'ACTION

---

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;

M. MEYNADIER, Vice-Président ;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;

M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint ;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;

M. Marcel BLOCH.

Mme BOYLESVÉ.

Mme BROQUIN.

M. CHEFFER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.

Mlle JALAGUIER.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme Pierre MOURAUX.

Mme MUS.

M. Joseph ROUX.

M. SOLLAR.

D<sup>r</sup> SCHNEIDER.

Mme VALTON.

Mme YVES.

## Liste des Donateurs

---

M. Kelikian, Plombières (Vosges).....	100 »
A. Metal, Lyon .....	10 »
Mlles Gringeat .....	50 »
Mme Cunivot, Paris .....	15 »
Ecole de Clairfayts (Nord) .....	5 »
Mme la marquise de Villedeuil, Madrid (Espagne) .....	100 »
Produit d'une représentation organisée par Mme Chevalier, Les Praz de Chamonix .....	500 »
M. André Roeser, Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne) .....	500 »
M. Zirak, Lyon .....	20 »
Mlle Perrin, Dammartin (Seine-et-Marne) .....	15 »
La commune de Saint--André, Ile de la Réunion.....	200 »
Mlle E. Banzel, Papeete (Tahiti) .....	20 »
M. et Mme Darthiailh, Aix-les-Bains .....	50 »
Mme Heymeu, Boulogne-sur-Seine .....	50 »
M. Merlin, Marseille .....	20 »
Mme H. Canevet Stubbs, Audruicq (P.-de-C.) .....	200 »
M. Goolioin, Paris .....	100 »
Anonyme n° 18.645 .....	50 »
M. Ficatier, Pont-Audemer (Eure) .....	25 »
Mme Louise Pouiles, Pamiers (Ariège) .....	10 »
Les élèves de l'école de filles, 2, rue Roussel, La Garenne-Colombes .....	80 »

